

NOTE DU MAÎTRE D'ŒUVRE

FIXATIONS ULTERIEURES DANS LE SYSTEME D'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR.

Il est techniquement possible de réaliser des fixations sur des murs isolés sous conditions. :

- Les éléments doivent être fixés au travers et ancrés dans le support en maçonnerie.

L'emploi de tiges filetées avec scellement chimique est couramment utilisé.

Les isolants ne peuvent résister aux sollicitations apportées par les charges.

- La rigidité de cet ancrage doit être suffisante pour ne pas fissurer l'enduit de finition du système.

- L'étanchéité doit être assurée à la jonction entre les fixations et l'isolation par un joint polyuréthane. Les eaux infiltrantes dégraderaient le système.

- Il est conseillé de se rapprocher de l'entreprise ayant réalisé les travaux d'isolation afin de soumettre la technique de fixation pour assurer le maintien de la garantie décennale sur ces ouvrages.

Ces principes sont généraux et chaque cas devra être étudié suivant les spécificités des aménagements.

Il convient également de vérifier que la copropriété vous autorise à des aménagements sur les façades et celui qui effectue ces travaux engage sa responsabilité.